



**AUDITION POUR SUITE A DONNER A L'ENQUETE DE LA COUR DES COMPTES SUR
L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)**

MARDI 12 OCTOBRE 2010 A 15 HEURES

SALLE CLEMENCEAU

**INTERVENTION DE MME FABIENNE KELLER, RAPPORTEUR SPECIAL DE LA MISSION
« ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Permettez-moi de revenir sur les motifs qui ont conduit la commission des finances à confier à la Cour des comptes la réalisation d'une enquête sur l'ADEME.

Il s'agissait tout d'abord d'effectuer un suivi des travaux précédemment entrepris sur cet opérateur. Je rappelle que ce n'est pas la première fois que notre commission se penche sur l'ADEME. En effet, notre collègue Philippe Adnot avait publié en 2001 un rapport d'information qui avait pointé de nombreux dysfonctionnements dans la gestion et l'organisation interne de l'établissement

De même, la Cour des Comptes avait, en 2006, rendu des conclusions sévères, invitant l'ADEME à mieux démontrer, grâce à un travail d'évaluation, sa valeur ajoutée dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. La Cour avait également critiqué l'insuffisance des procédures de contrôle interne et un éparpillement des services préjudiciable au bon fonctionnement de l'agence. Il était donc, dans un premier temps, important d'effectuer un suivi de ces conclusions et de voir quelles réponses y avaient été apportées.

Depuis lors, d'importants bouleversements sont intervenus dans le champ d'action de l'agence, au premier rang desquels la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ou de l'emprunt national.

L'ADEME est aujourd'hui un des principaux opérateurs chargés de mettre en œuvre le Grenelle. Elle bénéficie, pour ce faire, de ressources fiscales affectées considérables. A titre d'illustration, je rappelle que le projet de loi de finances pour 2011 prévoit une nouvelle affectation de TGAP à l'ADEME, à hauteur de 508 millions d'euros.

J'ai plusieurs fois souligné, en ma qualité de rapporteur spécial de la mission « Écologie, aménagement et développements durables », la tendance croissante à la débudgétisation des ressources dédiées à la mise en œuvre des politiques publiques environnementales, dont la situation de l'ADEME est symptomatique.

L'affectation directe de ressources à des opérateurs, qui a pour conséquence de faire échapper à l'autorisation parlementaire et à la mesure de la performance l'emploi de ressources publiques significatives, appelle donc un contrôle renforcé, qui a motivé la présente enquête.

Dans ces conditions, les travaux demandés à la Cour des comptes visaient notamment à :

- **Évaluer la gouvernance et la gestion courante de l'ADEME**, en vérifiant l'existence d'objectifs et d'indicateurs de performance cohérents avec ceux de la mission « Écologie, développement et aménagement durables », et permettant un suivi des moyens consolidés consacrés par le budget général et l'opérateur aux différentes actions menées ;
- **Analyser la politique d'intervention de l'ADEME**, en particulier, **les relations qu'elle entretient avec les collectivités territoriales**, dans le cadre de ses principaux domaines d'action¹ (par exemple les déchets et les économies d'énergie) ;
- Déterminer si les ressources fiscales affectées depuis 2009 ont été correctement utilisées eu égard aux capacités de l'opérateur à s'acquitter rapidement et efficacement de ses nouvelles missions, en détaillant notamment l'emploi des fonds affectés à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Pour conclure, je tiens à saluer l'excellent travail des magistrats de la Cour des comptes, que j'ai eu l'occasion de rencontrer une première fois à mi-parcours de leurs travaux. Je les remercie, ainsi que nos autres intervenants, d'avoir bien voulu venir éclairer la représentation nationale sur ce sujet.

¹ Air, bâtiment, bruit, changement climatique, déchets, économies d'énergie, énergie et matières renouvelables, management environnemental sites pollués et sols, transports.